



PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DES PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES

MISE À JOUR
SEPTEMBRE 2023



INFORMATION

Dans le cadre du programme de remboursement des produits d'hygiène durables, le conseil municipal d'Albanel offre une subvention aux résidents et résidentes qui font en la demande selon les critères à respecter.

Couches lavables

Une subvention de 200 \$ pour chaque nouveau-né pour l'acquisition d'un ensemble de couches lavables (voir les critères)



Produits d'hygiène durables

Une subvention de 100 \$ pour l'acquisition de tout autre produits d'hygiène durables (culottes menstruelles ou absorbantes, serviettes hygiéniques lavables, etc.).

Ces subventions s'inscrivent dans le *Programme de remboursement pour les produits d'hygiène durables* de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean. Les détails concernant qui peut en bénéficier se trouvent au bas de cette page.



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER?

Ce programme s'adresse aux personnes qui résident de façon permanente sur le territoire de la Municipalité d'Albanel.

Le remboursement est d'un maximum de 200 \$ pour les couches lavables et de 100 \$ pour tout autre produit d'hygiène durable et peut être demandé qu'une seule fois par personne.

Utiliser des produits
d'hygiène durables
constitue un geste
qui est écologique et
économique.

C'est socialement
responsable!

CRITÈRES DE REMBOURSEMENT

- Avoir effectué l'achat au cours des 12 derniers mois, dans une entreprise du Saguenay-Lac-Saint-Jean ou du Québec (dans le cas des couches lavables, achat minimum de 20 couches pour un 1er enfant ou d'un minimum de 10 couches pour un 2e enfant);
- Imprimer le formulaire de remboursement et le remplir (voir annexe);
- Vous présenter à la municipalité en remettant, outre le formulaire dûment rempli :
 - Facture(s) originale(s) (le nom de l'entreprise et les numéros de TPS et TVQ sont requis ainsi que le nombre de couches achetées le cas échéant);
 - Une copie de 2 preuves de résidence (compte de taxes, facture d'Hydro-Québec, bail, etc.);
 - Copie de la preuve de naissance de l'enfant (certificat de naissance ou déclaration de naissance seulement pour les couches lavables pour enfants).
- Il faut retourner tous les documents à l'édifice municipal situé au 160, rue Principale, G8M 3J5, ou par courriel à loisirs@albanel.ca dans les 90 jours suivant l'achat.



**Pour plus d'information : Jessica Lefebvre,
coordonnatrice des loisirs, 418 279-5250, poste
3106 ou loisirs@albanel.ca**

Formulaire de remboursement

Aide financière produits d'hygiène durables

Étape # 1

Identification du demandeur (écrire en lettres moulées)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Appartement : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Étape # 2

De quel(s) type(s) de produit(s) lavable(s) s'agit-il ?

- Culottes menstruelles
- Coupes menstruelles
- Serviettes hygiéniques

- Protège-dessous
- Culottes absorbantes
- Inserts
- Couches lavables (adultes)

-
- Couches lavables (enfant)

Nom et prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Étape # 3

Documents obligatoires à fournir

- Facture originale (le nom de l'entreprise et les numéros de tps et tvq sont requis)
- Copie d'une preuve de résidence (ex : bail, compte de taxes, etc.)
- Copie d'une preuve de naissance (seulement pour les couches lavables pour enfants)

L'achat doit avoir été effectué au cours des 12 derniers mois.

Étape # 4

Signature du demandeur

Signature du demandeur

____/____/____
Date

Veuillez remettre le formulaire à votre municipalité
avec les documents obligatoires.



RMR

Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean